bulletin #2018-2

L'OFFICIEL

Actes officiels et recommandations



ACTES OFFICIELS

RAPPORTS D'EXPERTS

SANTÉ ANIMALE





ACTIVITÉS ET PROGRAMMES

▶ OIE

Déclaration ministérielle

Réunion des Ministres de l'agriculture du G20, Buenos Aires (Argentine), 28 juillet 2018



© Agroindustria

Les 27 et 28 juillet 2018, les Ministres de l'agriculture des pays du G20 se sont réunis à Buenos Aires afin d'échanger sur les moyens de parvenir à la pérennité de la sécurité alimentaire.

Dans ce contexte, les Ministres ont adopté une déclaration qui soutient l'OIE dans ses activités relatives à :

- L'Observatoire sur la mise en œuvre des normes de l'OIE
- L'antibiorésistance

Ministers' Declaration (en anglais)



ACTIVITÉS ET PROGRAMMES

▶ OIE

Obligations des experts

Dans le but de perfectionner la gouvernance et de préserver une parfaite intégrité et la confiance du public dans les activités de l'OIE, les formulaires relatifs à la protection de la confidentialité des informations et à la déclaration des conflits d'intérêts potentiels, applicables aux membres des différentes instances d'experts (notamment Commissions spécialisées, Groupes de travail, groupes *ad hoc* et centres de référence), ont été entièrement révisés.

Les nouveaux formulaires sont disponibles sur le site web de l'OIE



ACTIVITÉS ET PROGRAMMES

PAYS MEMBRES

Déclaration ministérielle

Conférence mondiale : « Nouer des partenariats et investir pour un monde libéré de la peste des petits ruminants », Bruxelles (Belgique), 7 septembre 2018



© OIE/P.Bastiaensen

Nous, ministres responsables de l'élevage, de la production et de la santé animales de : Afghanistan, Albanie, Bangladesh, Bulgarie, Burkina Faso, Congo, Égypte, Géorgie, Guinée, Italie, Mongolie, Niger, République Centrafricaine, Sénégal, Soudan, Tchad, et Zambie, ensemble à Bruxelles avec de hauts représentants de 28 pays concernés par la PPR, à l'invitation de l'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), en collaboration avec l'Union européenne (UE) et la Commission de l'Union africaine, et en présence des Communautés économiques régionales d'Afrique, d'Asie, d'Afrique et du Moyen Orient, des donateurs, du secteur privé, et des organisations de la société civile et non gouvernementales ;

- 1. **Réaffirmons fermement** notre engagement politique dans la lutte contre la peste des petits ruminants (PPR), en vue de son éradication mondiale, car la maladie menace directement les moyens de subsistance des populations les plus pauvres de nos pays, entraînant des pertes importantes dans nos économies locales ;
- 2. **Confirmons** que nous participons pleinement au consensus international visant l'éradication de la PPR d'ici à 2030, selon la Stratégie mondiale de lutte et d'éradication de la PPR adoptée à Abidjan en avril 2015, lors de la Conférence ministérielle sur la PPR :
- 3. **Félicitons** la FAO et l'OIE de s'être associées à la mise en oeuvre de cette stratégie, avec la collaboration de l'Union européenne, la Commission de l'Union africaine, les Communautés économiques régionales d'Afrique, d'Asie et du Moyen Orient, les pays infectés et à risque, les partenaires scientifiques, techniques et financiers, de même que la société civile, les organisations non gouvernementales et le secteur privé ;
- 4. Soulignons que, compte tenu des risques pour notre bétail, nous avons déjà mobilisé nos ressources humaines



et financières au niveau national, autant que possible. La propagation de la maladie ne respectant pas les frontières, nous travaillons en coordination avec la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales d'Afrique, d'Asie et du Moyen Orient et les félicitons pour cette étroite collaboration ;

- 5. **Soutenons** les conclusions du Forum des parties prenantes sur la PPR du 6 septembre 2018 et soulignons que les éleveurs et les agriculteurs sont en première ligne dans la lutte contre la maladie. Ils sont les sentinelles des foyers et seront les premiers bénéficiaires de l'éradication de la PPR. À cet égard, les services vétérinaires, y compris les vétérinaires publics et privés et les para-professionnels vétérinaires sont au cœur de l'éradication des maladies, et recevront tous les moyens d'intervention que nous pourrons rassembler.
- 6. Exhortons les donateurs et tous les partenaires au développement à se joindre à nos efforts pour combler les déficits de financement critiques afin d'éliminer efficacement la PPR. Bien que la majorité des ressources allouées 61 % ont été fournies par les pays infectés et à risque, il reste 340 millions pour préserver les investissements critiques et éradiquer un fléau qui est à l'origine de pertes annuelles évaluées à 2,1 milliards USD. Par conséquent, nous encourageons fortement les donateurs à franchir avec nous les dernières étapes afin d'éradiquer définitivement la PPR dans les délais prévus.



ACTIVITÉS ET PROGRAMMES

PARTENAIRES

Protocole d'accord signé par la FAO, l'OIE et l'OMS

pour renforcer leur partenariat de longue durée



De gauche à droite : Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS, Dre Monique Éloit, Directrice générale de l'OIE et M. José Graziano da Silva, Directeur général de la FAO après la signature du protocole d'accord. © OIE/C.Bertrand-Ferrandis

Le 30 mai 2018, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont signé un protocole d'accord pour renforcer leur action commune visant à lutter contre les menaces sanitaires découlant des interactions entre humains, animaux et environnement, et notamment concentrer leurs efforts sur la lutte contre la résistance aux antimicrobiens.

Ce protocole d'accord appuie la <u>note conceptuelle tripartite d'avril 2010</u> décrivant la stratégie de collaboration entre les trois organisations, ainsi que le <u>document stratégique d'octobre 2017</u>.



ACTIVITÉS ET PROGRAMMES

CENTRES DE RÉFÉRENCE

Groupe d'experts de l'OIE pour la surveillance et la composition des vaccins contre la grippe équine

OIE, Paris, 28 mars 2018



© Sebastian Abbruzzese-328239-Unsplash

Conclusions et recommandations

Activité de la grippe équine en 2017

En 2017, les pays suivants ont notifié des cas (animaux) isolés ou des foyers de grippe équine : République Populaire de Chine (Chine), États-Unis d'Amérique, Irlande, Israël, Japon et Royaume-Uni.

Origine des virus de grippe équine caractérisés

Les virus isolés et/ou caractérisés à partir des foyers survenus en Chine, aux États-Unis, en Irlande, au Japon et au Royaume-Uni ont été identifiés comme virus influenza A (H3N8).

Informations recueillies sur le terrain

Au Japon, un diagnostic positif pour la grippe équine a été établi par le Service de quarantaine animale chez 114 chevaux de travail importés du Canada. Tous ces chevaux importés avaient été vaccinés à deux reprises, à cinq semaines d'intervalle. Le rappel leur avait été administré dix jours avant leur départ. Les vaccins n'avaient pas été actualisés selon les recommandations de l'OIE et contenaient une ancienne souche de lignée américaine,



A/equine/Kentucky/1/1997.







Inhibition de l'hémagglutination en station de quarantaine

Sur les 114 chevaux, 104 ont présenté de la fièvre et/ou un jetage nasal. Cinq chevaux sont morts pendant la quarantaine. Cependant les autres chevaux infectés se sont rétablis rapidement, et les résultats de l'exposition expérimentale de cinq yearlings qui n'avaient jamais été exposés au virus auparavant indiquent que celui-ci n'était pas exceptionnellement virulent.

En Chine, la grippe équine a été confirmée dans les provinces de Hubei et de Hebei. Aucune information n'est disponible concernant leurs antécédents vaccinaux.

En Europe, des cas d'infection par des virus de grippe équine ont été confirmés en Irlande et au Royaume-Uni, mais ni en Allemagne, ni en France, ni en Suède. Au Royaume-Uni, les chevaux qui ont présenté des signes cliniques dans cinq écuries (quatre en 2017 et une début 2018) n'avaient pas été vaccinés, ou leurs antécédents vaccinaux ne sont pas connus. En Irlande des cas de grippe équine ont été confirmés chez des chevaux non vaccinés mais aussi chez des chevaux vaccinés; les registres de vaccination n'étaient à jour que pour 9 % des chevaux des deux écuries atteintes.

Aux États-Unis, des foyers ont été détectés à différents moments de l'année ; au total plus de 135 foyers ont été confirmés dans un total de 22 États. Les chevaux atteints étaient pour la plupart de chevaux d'équitation ou de spectacle. Aucune information n'est disponible concernant leurs antécédents vaccinaux.

Aucun foyer de grippe équine n'a été signalé en Amérique du Sud en 2017.

Caractérisation des virus identifiés en 2017

Au plan génétique, les virus isolés ou identifiés à partir des foyers survenus en Chine, aux États-Unis, en Irlande, au Japon et au Royaume-Uni ont été caractérisés en déterminant la séquence du gène codant l'hémagglutinine (HA). Le gène codant la neuraminidase (NA) a été séquencé pour les virus du Royaume-Uni (virus de 2018), de Chine, des États-Unis d'Amérique et d'Irlande.

Les virus des États-Unis et du Royaume-Uni ont été caractérisés au plan antigénique au moyen de l'épreuve



d'inhibition de l'hémagglutination, en utilisant des antisérums de furet postinfection et des érythrocytes de poulet.

Caractéristiques génétiques

Toutes les séquences HA obtenues correspondaient à la lignée américaine (sous-lignée Florida).

Les virus détectés aux États-Unis et au Japon appartenaient au clade 1 ; il en va de même des virus détectés au Royaume-Uni au premier trimestre de 2018. Ces virus des États-Unis, du Japon et du Royaume-Uni étaient très similaires aux virus de clade 1 identifiés en 2016. Néanmoins les virus isolés dans l'État de New York et en Floride présentent une substitution en Q189K déjà observée sur la souche A/equine/Pennsylvania/1/2007.

Les virus détectés au Royaume-Uni (foyers de 2017), en Chine et en Irlande appartenaient au clade 2. En Irlande et au Royaume-Uni, les virus sont similaires aux virus identifiés dans ces pays en 2015 et 2016 en ce sens qu'ils présentent une substitution en A144V par rapport à la souche de référence Florida clade 2, tandis que les virus identifiés ces dernières années en Europe continentale présentent une substitution en I179V. Les virus détectés en Chine sont similaires à ceux qui y ont été détectés en 2015 et se distinguent des virus en circulation en Europe du fait de la substitution en A144V que ceux-ci présentent.

Les séquences du gène NA des virus du clade 1 et du clade 2 étaient similaires à celles des virus identifiés en 2016.

Caractéristiques antigéniques

Les données d'inhibition de l'hémagglutination obtenues pour les virus isolés en 2017 ainsi que l'analyse de leur cartographie antigénique indiquent que les virus des deux clades de la sous-lignée Florida conservent toujours une étroite parenté antigénique avec les souches vaccinales recommandées dans cette lignée. Néanmoins, les virus isolés dans l'État de New York et en Floride, avec une substitution en Q189K, constituent un groupement à part des autres virus de clade 1.

Conclusions

Tous les virus isolés et caractérisés en 2017 appartenaient aux clades 1 et 2 de la sous-lignée Florida et étaient similaires à ceux identifiés en 2016. Néanmoins, en 2018 les travaux de surveillance s'attacheront à établir s'il existe une augmentation de la prévalence des virus de clade 1 présentant le motif antigénique Q189K, lequel n'a été observé que sporadiquement à ce jour.

Niveau de surveillance et mise à jour des vaccins

Le Groupe continue d'insister sur l'importance de renforcer la surveillance et d'élucider les raisons de l'échec de la vaccination dans différents pays.

L'expédition rapide des virus aux Laboratoires de référence est une condition primordiale pour assurer un suivi efficace des dérives antigéniques et génétiques à l'échelle mondiale.

Bien que les vaccins mis à jour, incluant, conformément aux recommandations énoncées entre 2010 et 2017, un virus appartenant au clade 2, sont maintenant largement disponibles, nombre de vaccins actuellement en



circulation contiennent des souches qui ne sont plus d'actualité. La réactualisation de la composition des vaccins avec des virus épidémiologiquement pertinents est une condition nécessaire pour une protection optimale.

Recommandations (mars 2018)

Les recommandations sont identiques à celles énoncées tous les ans depuis 2010.

Il n'est pas nécessaire d'inclure de virus H7N7 ni de virus H3N8 de la lignée eurasienne dans la composition des vaccins puisque ces virus n'ont pas été détectés lors des activités les plus récentes de surveillance et sont donc supposés ne pas être en circulation.

La composition des vaccins doit intégrer des virus représentant chacun des clades 1 et 2 de la sous-lignée Florida.

- Le clade 1 continue d'être représenté par les virus analogues à A/eq/South Africa/4/2003 ou à A/eq/Ohio/2003, mais des virus plus récents appartenant au clade 1 peuvent être obtenus auprès des Laboratoires de référence de l'OIE.
- Le clade 2 continue d'être par les virus analogues à A/eq/Richmond/1/2007, mais des virus plus récents appartenant au clade 2 peuvent être obtenus auprès des Laboratoires de référence de l'OIE.

Il est recommandé aux fabricants qui produisent des vaccins destinés à un marché strictement national de prendre contact avec les Laboratoires de référence. Les virus sélectionnés doivent induire des réponses appropriées au plan immunogénique par rapport aux virus de la grippe équine qui circulent sur le territoire national. Le séquençage des segments géniques HA et NA doit avoir été réalisé avant toute utilisation

Réactifs de référence

Des antisérums post-infection équins lyophilisés dirigés contre les souches A/eq/Newmarket/1/93 (lignée américaine du virus H3N8) et A/eq/South Africa/4/2003 (clade 1 de la sous-lignée Florida de la lignée américaine) sont disponibles auprès de la Direction européenne de la qualité du médicament (DEQM). Un nouvel antisérum dirigé contre la souche de référence A/eq/Richmond/1/2007 du clade 2 Florida a été produit récemment et a été étalonné à l'échelle internationale. Il va également être mis à disposition auprès de la DEQM. Des valeurs en hémolyse radiale ont été attribuées à ces sérums lors d'une étude collaborative internationale, de sorte qu'ils peuvent être utilisés comme sérums de référence primaires pour cette épreuve

Des souches virales récentes, comprenant des souches vaccinales candidates correspondant aux clades 1 et 2, sont disponibles auprès des Laboratoires de référence de l'OIE. Si toutefois l'un de ces laboratoires n'était pas en mesure de fournir les vaccins candidats appropriés pour les deux clades, ils aideraient le fabricant de vaccin à se procurer les virus auprès d'un autre Laboratoire de référence de l'OIE.

De petites quantités d'antisérum de furet aux fins de caractérisation de l'antigène sont disponibles auprès des Laboratoires de référence de l'OIE d'Irlande et du Royaume-Uni.

http://dx.doi.org/10.20506/37.3.2907



Laboratoires de référence de l'OIE pour la grippe équine

Pre. Ann Cullinane Head of the Virology Unit Irish Equine Centre Johnstown Naas, Co. Kildare Irlande

Tél. +353-45 86.62.66

E-mail: acullinane@irishequinecentre.ie

Dre Debra Elton
Animal Health Trust
Centre for Preventive Medicine
Lanwades Park
Kentford, Suffolk CB8 7UU
Royaume-Uni
Tél. +44-1638 75.10.00

E-mail: debra.elton@aht.org.uk

Dr Thomas M. Chambers
Maxwell H. Gluck Equine Research Center
Department of Veterinary Science
University of Kentucky
108 Gluck Equine Research Center
Lexington, Kentucky 40546-0099
États-Unis d'Amérique
Tél. +1-859 257 47 57

E-mail: tmcham1@uky.edu



ACTES OFFICIELS

ACCORDS DE COOPÉRATION

Renouvellement du protocole d'accord entre l'OCDE et l'OIE

Leur protocole d'accord initial, daté du 7 septembre 2016, venant à échéance, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont décidé de poursuivre leur collaboration par la voie d'un nouveau protocole d'accord remplaçant le protocole initial. Ce nouveau protocole d'accord, signé le 31 août 2018 pour une durée de cinq ans, étend leurs domaines de collaboration, avec la possibilité de mener des activités centrées sur les bonnes pratiques, les politiques et les évaluations économiques destinées à favoriser la qualité, l'efficacité et la portée des normes internationale.

Tous les accords de coopération entre l'OIE et les organisations intergouvernementales et d'autres organisations internationales non gouvernementales



ACTES OFFICIELS

ACCORDS DE COOPÉRATION

Nouveaux accords de coopération



Protocole d'accord entre la Coalition internationale pour le bien-

<u>être animal (ICFAW) et l'OIE</u> (en anglais).



Protocole d'accord entre le Marché commun de l'Afrique orientale

et australe (COMESA) et l'OIE (en anglais).

Tous les accords de coopération entre l'OIE et les organisations intergouvernementales et d'autres organisations internationales non gouvernementales



ACTES OFFICIELS

RÉSOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS

Rapport final de la Session générale de l'OIE



L'Assemblée mondiale des Délégués est l'organe suprême de l'OIE. Elle est composée des Délégués de tous les Pays membres et se réunit au moins une fois par an. Sa Session générale, qui dure cinq jours, se tient tous les ans au mois de mai à Paris.

Rapport final de la 86^e Session générale, 20-25 mai 2018

Rapports finaux des Sessions générales depuis 2003



ACTES OFFICIELS

► RÉSOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS

Résolutions adoptées par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE

lors de la 86^e Session générale, 20-25 mai 2018



© OIE/MaurineTric

<u>N° 1</u>

<u>N° 2</u>	Approbation du Rapport de la Directrice générale sur la gestion, les réalisations et les activités administratives de l'OIE en 2017
<u>N° 3</u>	Approbation du Rapport financier du 91 ^e exercice de l'OIE (1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017)
<u>N° 4</u>	Remerciements aux Membres et partenaires qui accordent à l'OIE des contributions volontaires ou des subventions, ou contribuent à l'organisation de réunions de l'OIE et à la mise à disposition de personnels
<u>N° 5</u>	Modification du Budget 2018
<u>N° 6</u>	Recettes et dépenses budgétaires de l'OIE pour le 93 ^e exercice (1 ^{er} janvier au 31 décembre 2019)
<u>N° 7</u>	Contributions financières des Membres de l'OIE pour 2019
<u>N° 8</u>	Programme prévisionnel d'activités pour 2018-2019
<u>N° 9</u>	Renouvellement du mandat du Vérificateur externe
N° 10	Pas de résolution
<u>N° 11</u>	Protocole d'accord entre l'OIE et la Coalition Internationale pour le Bien-être Animal (ICFAW)
<u>N° 12</u>	Protocole d'accord entre l'OIE et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)
<u>N° 13</u>	Adhésion de Sainte Lucie à l'OIE

Approbation du Rapport annuel de la Directrice générale sur les activités de l'OIE en 2017



<u>N° 14</u>	Amendements au Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres
<u>N° 15</u>	Prise en compte d'un indice annuel des prix dans le calcul des contributions annuelles des Membres de l'OIE
<u>N° 16</u>	Désignation des Laboratoires de référence de l'OIE pour les maladies des animaux terrestres
<u>N° 17</u>	Suspension du statut de Laboratoire de référence de l'OIE pour les maladies des animaux terrestres
<u>N° 18</u>	Procédures pour la désignation des Centres collaborateurs de l'OIE
<u>N° 19</u>	Registre des kits de diagnostic validés et certifiés par l'OIE
<u>N° 20</u>	Désignation des établissements habilités à détenir des produits contenant le virus de la peste bovine
<u>N° 21</u>	Liste des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire
<u>N° 22</u>	Reconnaissance du statut sanitaire des Membres au regard de la fièvre aphteuse
<u>N° 23</u>	Validation des programmes officiels de contrôle de la fièvre aphteuse des Membres
<u>N° 24</u>	Reconnaissance du statut sanitaire des Membres au regard de la péripneumonie contagieuse bovine
<u>N° 25</u>	Validation des programmes officiels de contrôle de la péripneumonie contagieuse bovine des Membres
<u>N° 26</u>	Reconnaissance du statut des Membres en matière de risque d'encéphalopathie spongiforme bovine
<u>N° 27</u>	Reconnaissance du statut sanitaire des Membres au regard de la peste équine
<u>N° 28</u>	Reconnaissance du statut sanitaire des Membres au regard de la peste des petits ruminants
<u>N° 29</u>	Reconnaissance du statut sanitaire des Membres au regard de la peste porcine classique
<u>N° 30</u>	Désignation de Laboratoires de référence de l'OIE pour les maladies des animaux aquatiques
<u>N° 31</u>	Suspension du statut de Laboratoire de référence de l'OIE pour les maladies des animaux aquatiques
<u>N° 32</u>	Amendements au Manuel des tests de diagnostic pour les animaux aquatiques
<u>N° 33</u>	Amendements au Code sanitaire pour les animaux aquatiques de l'OIE
<u>N° 34</u>	Amendements au Manuel des tests de diagnostic pour les animaux aquatiques
N° 35	Pas de Résolution
<u>N° 36</u>	Mise en œuvre des normes de l'OIE par les Pays membres de l'OIE : état d'avancement et besoins spécifiques en matière de renforcement des capacités

Toutes les résolutions adoptées par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE depuis 2001



ACTES OFFICIELS

RÉSOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS

Recommandations des Conférences des Commissions régionales de l'OIE



Putrajaya (Malaisie). Photo: Sam Gao

L'OIE a créé cinq Commissions régionales pour étudier les problèmes spécifiques qui se posent à ses Membres dans les différentes régions du monde. Ces Commissions peuvent être assimilées à des instances régionales institutionnelles à part entière. Elles rendent compte de leurs activités à l'Assemblée mondiale des Délégués, à laquelle elles peuvent soumettre des recommandations.

Recommandations entérinées par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE le 24 mai 2018

30° Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie

- 1. <u>Comment mettre en place les mesures de biosécurité dans les exploitations : le rôle du gouvernement et du</u> secteur privé
- 2. <u>Mesures de surveillance et d'atténuation des risques des mouvements illégaux et non réglementés des animaux entre les pays ou dans les marchés</u>

14^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient

- 1. Le renforcement durable des systèmes d'épidémiosurveillance dans les Pays membres du Moyen-Orient
- 2. <u>Répondre aux défis rencontrés au Moyen-Orient à l'interface homme-animal grâce au concept « Une seule</u> santé »

Recommandations des Conférences des Commissions régionales de l'OIE et rapports des réunions des Commissions



régionales tenues au cours des Sessions générales de l'OIE depuis 2001



ACTES OFFICIELS

RÉSOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS

Élections des membres du Conseil, des Commissions régionales et des Commissions spécialisées



© OIF/MaurineTric

À l'occasion de la 86^e Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), qui s'est tenue du 20 au 25 mai 2018, les élections pour le renouvellement de la composition du Conseil et des Bureaux des Commissions régionales et des Commissions spécialisées se sont déroulées avec succès. Tout poste vacant entre deux élections sera pourvu par le biais d'élections organisées au cours de la Session générale correspondante. Il est à souligner que les membres des quatre Commissions spécialisées étaient pour la première fois élus à l'issue du nouveau processus de sélection adopté par la Session générale de l'année précédente.

Après évaluation indépendante par un comité d'évaluation des candidatures recevables à l'issue d'un appel à candidature, une liste de candidats établie par le Conseil a été mise à la disposition des Délégués 60 jours avant la Session générale. Une liste définitive de candidats pour chaque région a ensuite été étudiée dans le cadre des réunions des Commissions régionales, les Présidents présentant les résultats la veille des élections.

Les élections ont eu lieu lors de la séance administrative de façon séquentielle, poste par poste, principalement par vote électronique ou à main levée lorsqu'un seul candidat était proposé pour le poste. Les membres élus exerceront un mandat de trois ans renouvelable. Les candidats qui n'ont pas été élus seront sollicités pour contribuer par leur expertise, en tant que de besoin, aux groupes *ad hoc*.

À l'occasion de ces élections, le Docteur Mark Schipp, élu au poste de Président du Conseil, a défini trois domaines clés, à savoir l'engagement et la participation, la transparence et le renforcement du rôle des vétérinaires. Ces principaux axes de travail serviront à l'élaboration du Septième Plan stratégique de l'OIE (2021-2025).



Membres du Conseil de l'OIE

Bureaux des Commissions régionales

Membres de la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres (Commission du Code)

Membres de la Commission scientifique pour les maladies animales (Commission scientifique)

Membres de la Commission des normes biologiques

Membres de la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques (Commission des animaux aquatiques)

Organisation générale



ACTES OFFICIELS

NOUVEAUX DÉLÉGUÉS



31 décembre 2018
MAURITANIE
Dr Baba Doumbia
Directeur, Services vétérinaires, Ministère du développement rural

13 décembre 2018 CUBA Dr Yobani Gutiérrez Ravelo

27 novembre 2018

14 novembre 2018

Director General, Dirección de Sanidad Animal, Ministerio de la Agricultura



10 décembre 2018
PAKISTAN
Dr Khurshid Ahmad
Animal Husbandry Commissioner, Ministry of National Food Security and Research



ÉGYPTE Dr Mahmoud Mohamed Ali AbdelhakimChief Researcher, CVO and Chairman, General Organization for Veterinary Services (GOVS), Ministry of Agriculture and Land Reclamation



TAIPEI CHINOIS

Dre Wen-Jane Tu

Chief Veterinary Officer, Deputy Director General, Bureau of Animal and Plant Health Inspection and Quarantine (BAPHIQ), Council of Agriculture, Executive Yuan





1er novembre 2018 ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE Dr Jack Shere

Chief Veterinary Officer, Deputy Administrator, United States Department of Agriculture – Animal and Plant Health Inspection Service – Veterinary Services (USDA-APHIS-VS)



1^{er} novembre 2018 SERBIE *Dre Emina Milakara*

Chief Veterinary Officer, Acting Director, Veterinary Directorate, Ministry of Agriculture, Forestry and Water Management



17 octobre 2018
AFGHANISTAN
Dr Said Majdood Raihan

Acting Director General, Livestock and Animal Health General Directorate, Ministry of Agriculture, Irrigation and Livestock



SOUDAN

Dr Ahmed Sheikh Eldin

Chief Veterinary Officer, Undersecretary, Ministry of Animal Resources

1er octobre 2018 ALLEMAGNE Dr Dietrich Rassow

Chief Veterinary Officer, Director for Animal Health and Animal Welfare, Federal Ministry of Food and Agriculture



7 septembre 2018
PÉROU
Dre Mercedes Lucia Flores Cancino

Directora General, Dirección de Sanidad Animal, Servicio Nacional de Sanidad Agraria (SENASA)



3 septembre 2018

COLOMBIE

Dre Deyanira Barrero León

Gerente General, Instituto Colombiano Agropecuario (ICA), Ministerio de Agricultura y Desarrollo Rural

1^{er} septembre 2018

ARGENTINE

Dr Matías Nardello

Director Nacional de Sanidad Animal, Servicio Nacional de Sanidad y Calidad Agroalimentaria (SENASA), Ministerio de Agroindustria



28 août 2018 BÉLARUS *Dr Ivan Smilhin*

Deputy Minister of Agriculture and Food of the Republic of Belarus, Director of the Department of Veterinary and Food Supervision, Ministry of Agriculture and Food

27 août 2018 TURKMÉNISTAN Dr Myratgeldi Gelenov

Acting Head, State Veterinary Service, Ministry of Agriculture and Water Economy

14 août 2018

SIERRA LEONE

Dr Amadu Tejan Jalloh

Deputy Director, Animal Health, Livestock and Veterinary Services Division, Ministry of Agriculture, Forestry and Food Security

9 août 2018

ISRAËL

Dr Tamir Goshen

Acting Director, Veterinary Services and Animal Health, Ministry of Agriculture and Rural Development

7 août 2018

NIGERIA

Dr Olaniran Alabi

Chief Veterinary Officer, Director, Veterinary and Pest Control Services, Federal Ministry of Agriculture and Rural



Development



6 août 2018
BANGLADESH
Dr Hiresh Rajan Bhowmik
Director General, Department of Livestock Services, Ministry of Fisheries and Livestock



TCHAD *Dre Nodjimadji Rirabe*Directrice des Services vétérinaires, Ministère de l'élevage et des productions animales

30 juillet 2018 HAÏTI

Dre Haim Joseph Corvil

6 août 2018

Coordonnatrice de l'Unité de protection sanitaire (UPS), Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural

18 juillet 2018 KAZAKHSTAN Dr Tursyn Kabduldanov

Deputy Chairman, Committee for Veterinary Control and Supervision, Ministry of Agriculture

17 juillet 2018 CHILI

Dr David Héctor Guerra Maldonado

Jefe de División de Protección Pecuaria, Servicio Agrícola y Ganadero (SAG), Ministerio de Agricultura

2 juillet 2018 MONGOLIE

Dr Tumendemberel Dorjnyam

Chief Veterinary Officer, Director General, General Authority for Veterinary Services, Ministry of Food, Agriculture and Light Industry



1° juillet 2018 AZERBAÏDJAN Dr Galib Abdulaliyev

Head of Veterinary Division, Senior State Veterinary, State Food Safety Agency, Ministry of Agriculture



1er juillet 2018

OUGANDA

Dre Anna Rose Ademun Okurut

Acting Commissioner, Animal Health, Ministry of Agriculture, Animal Industry and Fisheries



Dr Tobi N'KayaDirecteur général de l'élevage, Direction générale de l'élevage, Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche



THAÏLANDE *Dr Sorravis Thaneto*Director General, Department of Livestock Development (DLD), Ministry of Agriculture and Cooperatives

30 mai 2018 COSTA RICA Dr Federico Chaverri Suárez

25 mai 2018

30 juin 2018

29 juin 2018

CONGO (RÉP. DU)

Director General, Servicio Nacional de Salud Animal (SENASA), Ministerio de Agricultura y Ganadería



SAINTE-LUCIE

Dre Auria King-Cenac

Chief Veterinary Officer, Veterinary and Livestock Services Division, Ministry of Agriculture, Fisheries, Physical Planning, Natural Resources and Cooperatives



ACTES OFFICIELS

NOUVEAUX PAYS MEMBRES



#Amériques Sainte-Lucie

Sainte-Lucie a rejoint l'OIE le 26 mai 2018, suite à l'approbation à l'unanimité lors de la Session administrative de l'Assemblée mondiale des Délégués, de sa demande d'adhésion déposée le 10 octobre 2017. Elle est ainsi devenue le 182° Membre de l'Organisation et le 31° Membre de la Commission régionale pour les Amériques. Île des Caraïbes indépendante du Royaume-Uni depuis

1979, Sainte-Lucie est membre du Commonwealth. Le gouvernement de Sainte-Lucie a désigné la Docteure Auria King-Cenac comme sa Déléguée permanente auprès de l'OIE.



ACTES OFFICIELS

NOUVEAUX CENTRES DE RÉFÉRENCE

BURSITE INFECTIEUSE (MALADIE DE GUMBORO)



Expert de référence désigné : Dre Xiaomei Wang

Division of Avian Immunosuppressive Disease Harbin Veterinary Research Institute (HVRI) Chinese Academy of Agricultural Sciences (CAAS) 678 Haping Road Xiangfang District Harbin, 150069 République Populaire de Chine

Tél. +86-451-51 05 16 90; +86-451-51 05 16 94

E-mail: wangxiaomei@caas.cn Site web: www.hvri.ac.cn

Ce nouveau Laboratoire de référence de l'OIE s'intéresse principalement au diagnostic, à l'épidémiologie, à la recherche sur la prévention et sur le contrôle de la bursite infectieuse, ainsi qu'à d'autres prestations associées à cette maladie. Deux vaccins contre la maladie ont été mis au point, de même que deux kits de diagnostic. Ce laboratoire conduit également des projets de recherche au niveau national et international qui sont axés sur la pathogénicité et les mécanismes immunologiques de la bursite infectieuse. Ce laboratoire est accrédité en vertu de la norme internationale ISO/IEC 17025 par le Service d'homologation chinois pour l'évaluation de la conformité (CNAS).

CACHEXIE CHRONIQUE

Expert de référence désigné : Dre Sylvie L. Benestad

Norwegian Veterinary Institute National Reference Laboratory for TSE in animals

P.O. Box 750 Sentrum, 0454 Oslo





Norvège

Tél. +47 97 53 68 30

E-mail: sylvie.benestad@vetinst.no

Ce nouveau Laboratoire de référence de l'OIE possède une grande expérience en matière de diagnostic des encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST) chez les petits ruminants, les bovins et les cervidés, et c'est le seul laboratoire norvégien pour le diagnostic des EST. Ce laboratoire dispose d'un large réseau de collaborateurs en Europe et en Amérique du Nord. Il est particulièrement actif dans le domaine de la recherche, travaillant sur des études épidémiologiques et sur la caractérisation des souches d'EST. Les activités du laboratoire sur les EST sont soumises à une procédure d'assurance qualité et sont accréditées selon la norme internationale <u>ISO/IEC 17025</u> par l'organisme d'homologation norvégien (<u>Norsk akkreditering – NA</u>).

HERPÈSVIROSE DE LA CARPE KOÏ



Expert de référence désigné : Dr Sven M. Bergmann

German Reference Laboratory for KHVD

Friedrich-Loeffler-Institut (FLI)
Institute of Infectology
Südufer 10, 17493 Greifswald - Insel Riems
Allemagne

Tél. +49-38351 71150

E-mail: sven.bergmann@fli.de

Ce nouveau Laboratoire de référence de l'OIE est situé à l'Institut Friedrich-Loeffler, organisme fédéral allemand de recherche sur la santé animale, qui est l'autorité fédérale indépendante la plus élevée et qui œuvre sous l'égide du Ministère fédéral de l'alimentation et de l'agriculture. Ce laboratoire, qui est le laboratoire de référence allemand pour l'herpèsvirose de la carpe koï, est en contact direct avec les autorités gouvernementales et fédérales concernant le diagnostic classique, sérologique et moléculaire de l'herpèsvirose de la carpe koï (y compris le séquençage à haut débit). Il élabore des programmes pour l'éradication de l'herpèsvirose de la carpe koï et intervient dans la mise au point de vaccins contre la maladie.

Ce Laboratoire de référence développe également de nouvelles méthodes de test destinées à la détection moléculaire, histologique et sérologique de l'herpèsvirus de la carpe koï, et réalise des tests de compétences (essais circulaires) au niveau national pour les procédure d'assurance qualité concernant le diagnostic des maladies animales. Ce laboratoire possède une grande expérience en matière de diagnostic des maladies des poissons, des mollusques et des crustacés. Il est accrédité pour les techniques de diagnostic des maladies à déclaration obligatoire touchant les poissons, couvant ainsi un large éventail de méthodes diagnostiques.



INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE ET INFLUENZA AVIAIRE FAIBLEMENT PATHOGÈNE (VOLAILLES) MALADIE DE NEWCASTLE



Expert de référence désigné : Dr Viktor N. Irza

Federal State-Financed Institution 'Federal Centre for Animal Health' (FGBI 'ARRIAH')

Yur'evets, Vladimir, 600901

Russie

Tél. +7 4922 26 18 67; +7 4922 26 06 14; portable +7 910 774 01 99

E-mail: mail@arriah.ru; irza@arriah.ru

Site web: www.arriah.ru

Ces nouveaux Laboratoires de référence de l'OIE se situent au sein du Centre fédéral de santé animale (FGBI ARRIAH), sous les auspices du Service fédéral russe pour la surveillance vétérinaire et phytosanitaire (Rosselkhoznadzor). Ces laboratoires sont aussi des laboratoires de référence nationaux du Rosselkhoznadzor pour l'influenza aviaire et la maladie de Newcastle. Ils proposent des services de diagnostic, conduisent des études épidémiologiques et des projets de recherche, et réalisent des tests de compétences (essais circulaires) au niveau national. Ces laboratoires sont accrédités par le Service fédéral russe d'homologation en vertu de la norme internationale ISO/IEC 17025. Leurs activités intègrent les méthodes moléculaires, génétiques, virologiques et sérologiques en conformité avec les normes établies par l'OIE. Ces laboratoires sont prêts à apporter leur concours aux pays voisins en matière d'études diagnostiques et épidémiologiques.

MALADIE DE NÉCROSE HÉPATOPANCRÉATIQUE AIGÜE



Expert de référence désigné : Dre Grace Chu-Fang Lo

International Center for the Scientific Development of Shrimp Aquaculture (CDSA) National Cheng Kung University (NCKU)
No. 500, Sec. 3 Anming Road, Annan District, Tainan City 709
Taipei Chinois



Tél. +886-6-3842448

E-mail: gracelow@mail.ncku.edu.tw

Ce nouveau laboratoire de référence de l'OIE suit un programme de travail de longue date sur les maladies des crevettes. Actuellement, les recherches du CDSA englobent la nouvelle maladie des crevettes à propagation rapide, autrement dit le syndrome de nécrose hépatopancréatique aigüe (AHPND) qui est causé par une souche pathogène de la bactérie opportuniste marine *Vibrio parahaemolyticus*. Cette souche pathogène intègre un plasmide qui exprime une toxine mortelle. Pour développer des mesures potentiellement utiles de lutte contre l'AHPND, le laboratoire s'associe souvent à des institutions publiques et au secteur privé des Pays membres de l'OIE afin de travailler conjointement sur la pathogenèse de l'AHPND chez les crevettes, et pour des études sur la dynamique du microbiome durant d'éventuelles épidémies d'AHPND dans les bassins d'élevage de crevettes..

NÉCROSE HÉMATOPOÏÉTIQUE INFECTIEUSE



Expert de référence désigné : Pr. Hong Liu

Animal and Plant Inspection and Quarantine Technical Centre
Shenzhen Exit & Entry Inspection and Quarantine Bureau

General Administration of Quality Supervision Inspection and Quarantine (AQSIQ) of P.R. China
Room 907 of 1011 building
Fuqiang Road
Futian Qu
Shenzhen
Guangdong Province, 518045
République Populaire de Chine

Tél. +86-755 25 58 84 10

E-mail: <u>liuhong@szciq.gov.cn</u>; <u>szciqlh@sina.com</u>

Ce nouveau Laboratoire de référence de l'OIE entreprend des recherches sur les maladies émergentes et exotiques touchant la faune aquatique en Chine, en particulier les maladies virales, et se concentre principalement sur la pathogénicité, l'étude du génome, l'épidémiologie et les méthodes de détection rapide. Ce laboratoire apporte une aide technique à l'autorité nationale compétente en matière de quarantaine sanitaire d'entrée et de sortie et aux agences de pêche domestique concernant la surveillance des maladies, les recherches sur les maladies exotiques et émergentes et leur analyse, les études épidémiologiques, l'évaluation des risques à l'importation des animaux aquatiques et de leurs produits, et la rédaction de protocoles de commerce des animaux aquatiques en quarantaine et des modalités contractuelles associées.

Le Professeur Hong Liu a travaillé dans l'aquaculture pendant plus de 20 ans.



NÉCROSE HÉMATOPOÏÉTIQUE INFECTIEUSE SEPTICÉMIE HÉMORRAGIQUE VIRALE



Expert de référence désigné : Dr Kyle Garver

Pacific Biological Station - Aquatic Animal Health Laboratory (PBS-AAHL)

Fisheries & Oceans Canada 3190 Hammond Bay Road Nanaimo V9T 6N7 British Columbia Canada

Tél. +1-250 756 73 40

E-mail: Kyle.Garver@dfo-mpo.gc.ca

La Station biologique du Pacifique est un établissement public sous la tutelle du Département Pêches et Océans Canada. Elle abrite les laboratoires nationaux de référence pour le virus de la nécrose hématopoïétique infectieuse (NHI) et le virus de la septicémie hémorragique virale (SHV), qui conduisent des diagnostics réglementaires dans le cadre du Programme national sur la santé des animaux aquatiques(PNSAA) afin d'empêcher les maladies touchant la faune aquatique d'être introduites ou de se propager au Canada. À ce titre, ces laboratoires gèrent des groupes de compétences et des échantillons témoins pour l'analyse par RT-qPCR, méthode de quantification avec réaction de transcription inverse (RT) suivie d'une amplification en chaîne par polymérase en temps réel (qPCR), du virus de la NHI et du virus de la SHV, ils travaillent en faveur de la normalisation des méthodes de diagnostic et effectuent des tests de confirmation. Par ailleurs, grâce au maintien d'un centre d'aquarium de biosécurité de niveau 2, ces laboratoires conduisent des recherches sur les maladies virales aquatiques endémiques, avec des investigations axées sur l'évaluation de la virulence des souches, sur la réponse de l'hôte, sur le développement d'outils de diagnostic et sur les études d'efficacité des vaccins. Les activités des laboratoires sont soumises à une procédure d'assurance qualité et sont accréditées en vertu de la norme internationale ISO/IEC 17025 par le Conseil canadien des normes.

SALMONELLOSES



Expert de référence désigné : Dr Min-Su Kang

Avian Bacteriology Laboratory



Avian Disease Research Division

Animal and Plant Quarantine Agency (APQA)

Ministry of Agriculture, Food and Rural Affairs (MAFRA) 177, Hyeoksin 8-ro, Gimcheon-si, Gyeongsangbuk-do, 39660 République de Corée

Tél. +82 54 912 0818

E-mail: <u>kangmskr@korea.kr</u>

L'Agence de la quarantaine zoosanitaire et phytosanitaire (APQA) est un institut gouvernemental qui est responsable de la protection de la santé et du bien-être des animaux et de la santé des plantes, et de la conduite des inspections des animaux et des plantes en quarantaine en République de Corée. Ce nouveau laboratoire de référence de l'OIE pour la salmonellose est aussi le laboratoire de référence national de *Salmonella* chez les volailles. Ce laboratoire développe de nouvelles méthodes de diagnostic, il met au point de nouveaux vaccins, et conduit des études épidémiologiques moléculaires. Ce laboratoire effectue également des tests de confirmation pour le diagnostic des infections à *Salmonella* chez les animaux ; il propose aussi une aide scientifique et technique ainsi qu'une formation au personnel travaillant dans les laboratoires de diagnostic en République de Corée et dans d'autres Pays membres de l'OIE de la région Asie-Pacifique.

SEPTICÉMIE HÉMORRAGIQUE VIRALE



Expert de référence désigné : Dr Hyoung Jun Kim

Aquatic Animal Quarantine (AAQ) Laboratory

National Fishery Products Quality Management Service (NFQS)

Ministry of Oceans and Fisheries

337 Haeyang-ro, Yeongdo-gu, Busan, 49111

République de Corée

Tél. +82-51-400-5653

E-mail: hjkim1882@korea.kr

Le Service coréen de gestion de la qualité des produits de la pêche (NFQS) est l'autorité compétente en matière de quarantaine des animaux aquatiques importés en République de Corée et exportés depuis celle-ci. Le nouveau Laboratoire de référence de l'OIE pour la septicémie hémorragique virale (SHV) est hébergé par le NFQS et apporte ses compétences sur la validation des méthodes moléculaires pour le diagnostic de la SHV. Par ailleurs, il propose une aide scientifique et technique, ainsi qu'une formation en matière de diagnostic de la SHV et des maladies à rhabdovirus touchant les poissons. Ce laboratoire offre aussi, au niveau international, des services diagnostiques de grande qualité utilisant des outils moléculaires et virologiques. Ce laboratoire a entrepris un projet de recherche en commun avec le laboratoire de référence de l'OIE pour la SHV au Danemark qui a conduit au développement d'une nouvelle amplification en chaîne par polymérase à transcriptase inverse, qui avait la même sensibilité de détection



que la méthode de culture cellulaire. Ce test a été soumis à la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques de l'OIE en vue d'être inclus dans le <u>chapitre sur la SHV dans le Manuel des tests de diagnostic pour les animaux aquatiques</u>.



RAPPORTS D'EXPERTS

COMMISSIONS SPÉCIALISÉES

Activités des Commissions spécialisées



Rapport de la réunion de la Commission des normes biologiques tenue du 3 au 6 septembre 2018.

Rapport de la réunion de la Commission scientifique pour les maladies animales tenue du 10 au 14 septembre 2018.

Rapport de la réunion de la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques tenue du 11 au 18 septembre 2018.

Rapport de la réunion de la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres (Commission du Code) tenue du 11 au 20 septembre 2018.

Plus d'informations sur <u>les Commissions spécialisées de l'OIE...</u>



RAPPORTS D'EXPERTS

GROUPE DE TRAVAIL

Activités du Groupe de travail de l'OIE sur la faune sauvage



Rapport de la réunion du Groupe de travail de l'OIE sur la faune sauvage tenue du 12 au 15 décembre 2017.

Plus d'informations sur <u>les Groupes de travail de l'OIE</u>...



RAPPORTS D'EXPERTS

GROUPES AD HOC

Activités des groupes ad hoc



Les groupes ad hoc se réunissent en appui aux travaux conduits par les Commissions spécialisées de l'OIE.

Les rapports sont disponibles en français en cliquant ici.



SANTÉ ANIMALE

STATUTS SANITAIRES OFFICIELS

Reconnaissance du statut sanitaire des Membres et validation des programmes officiels de contrôle

 Reconnaissance du statut sanitaire des Membres au regard de la fièvre aphteuse : Résolution n° 22 du 22 mai 2018

<u>Information mise à jour</u>

 Validation des programmes officiels de contrôle de la fièvre aphteuse des Membres : Résolution n° 23 du 22 mai 2018

Information mise à jour

• Reconnaissance du statut sanitaire des Membres au regard de la péripneumonie contagieuse bovine : Résolution n° 24 du 22 mai 2018

Information mise à jour

 Validation des programmes officiels de contrôle de la péripneumonie contagieuse bovine des Membres: Résolution n° 25 du 22 mai 2018

Information mise à jour

• Reconnaissance du statut des Membres en matière de risque d'encéphalopathie spongiforme bovine : Résolution n° 26 du 22 mai 2018

Information mise à jour

 Reconnaissance du statut sanitaire des Membres au regard de la peste équine : Résolution n° 27 du 22 mai 2018

Information mise à iour

 Reconnaissance du statut sanitaire des Membres au regard de la peste des petits ruminants : Résolution n° 28 du 22 mai 2018

Information mise à jour



• Reconnaissance du statut sanitaire des Membres au regard de la peste porcine classique : Résolution n° 29 du 22 mai 2018

Information mise à jour



SANTÉ ANIMALE

STATUTS SANITAIRES OFFICIELS

Maurice - Retrait du statut officiel de l'OIE au regard de la fièvre aphteuse



© Pisit Heng - Unsplash

En 2001, Maurice a officiellement été reconnue par l'OIE comme pays indemne de fièvre aphteuse sans vaccination. Cependant, à la suite d'une notification adressée par le Délégué de Maurice auprès de l'OIE faisant état de foyers de fièvre aphteuse dans le pays, le statut de pays indemne de fièvre aphteuse a été suspendu avec effet au 7 juillet 2016.

Conformément aux dispositions du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* et considérant que, plus de deux ans s'étant écoulés depuis la suspension du statut, Maurice n'est plus en mesure de remplir les conditions pour recouvrer son statut de pays indemne, l'OIE lui a retiré son statut au regard de la fièvre aphteuse.

Contact : Service des statuts



SANTÉ ANIMALE

STATUTS SANITAIRES OFFICIELS

Japon – Suspension du statut de « pays indemne de peste porcine classique »



© Annie Spratt - Unsplash

Suite à la réception d'un rapport de notification immédiate du Délégué du Japon auprès de l'OIE, faisant état d'un foyer de peste porcine classique à Gifu, le statut de « pays indemne de peste porcine classique » du Japon, tel que reconnu par l'OIE en 2015, est suspendu à compter du 3 septembre 2018.

Selon les <u>procédures opérationnelles standard pour la suspension d'un statut sanitaire officiellement reconnu</u>, le pays dispose d'un délai de deux ans pour recouvrer son statut officiel antérieur en se conformant aux dispositions applicables du *Code sanitaire pour les animaux terrestres*.

Contact : Service des statuts



SANTÉ ANIMALE

STATUTS SANITAIRES OFFICIELS

Colombie – Suspension du statut de « pays comportant une zone indemne de fièvre aphteuse où la vaccination est pratiquée »



© Annie Spratt-367907-Unsplash

Suite à la réception d'un rapport de notification immédiate du Délégué de la Colombie auprès de l'OIE, faisant état d'un foyer de fièvre aphteuse dans le département de Boyacá, l'approbation de la zone de confinement est retirée et le statut de « pays comportant une zone indemne de fièvre aphteuse où la vaccination est pratiquée » de la Colombie, tel que reconnu par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE par la Résolution n° 22 en mai 2018, est suspendu à partir du 17 septembre 2018.

À la suite d'une notification immédiate reçue du Délégué de la Colombie, faisant état de la survenue d'un foyer de fièvre aphteuse dans le département de Cesar, la date de suspension du statut de la Colombie susmentionné a été mise à jour pour prendre effet à compter du 10 août 2018.

Contact : Service des statuts

L'OIE est une organisation internationale créée en 1924. Ses 182 Pays membres lui ont donné pour mandat d'améliorer la santé et le bien-être animal. Elle agit avec l'appui permanent de 301 centres d'expertise scientifique et de 12 implantations régionales présents sur tous les continents.



